

## THÉLU, L'UNIVERSITÉ ET LES MAISONS VOISINES

Expulsés d'une autre usine abandonnée, l'usine Pagniez, près de la gare, les exilés venus d'Afrique de l'est occupent en 2010 les bâtiments déserts de l'ancienne usine Thélou. Peu-à-peu les groupes occupent l'espace. Les pièces les plus petites, plus faciles à isoler du froid, servent de dortoir, les vastes halles servent de salles de jour, dans lesquelles les personnes se regroupent autour du foyer, où le feu est entretenu en permanence tant qu'il y a des provisions de bois. Dans l'ancien bâtiment administratif, deux salles de part et d'autre de l'entrée forment l'école, une pour les cours d'anglais, l'autre pour les cours de français.

À l'approche de l'hiver, par un après-midi couvert, certains y verront pour la première fois la neige. Courant 2011, les réfugiés de la guerre de Libye fraîchement débarqués en Italie se trouveront bloqués à Calais pour la première fois de leur parcours en Europe. Certains trouveront là une première information sur le droit d'asile et choisiront de rester en France, tandis que d'autres continueront leur route vers le Royaume-uni.

Derrière l'ancienne usine, sur un vaste terrain, les préfabriqués abandonnés qui ont abrité les débuts de l'université de Calais. Ils sont à leur tour occupés. Le site est voué à une vaste opération immobilière, et des maisons voisines ont été rachetées et restes désertes. Elles abritent des squats plus ou moins éphémères.

L'expulsion a lieu le 27 juin 2011, suivie de la destruction des bâtiments. Elle est suivie d'une chasse à l'homme dans tout Calais : dès qu'ils se posent quelque part, dès qu'ils sont repérés par la police, les exilés sont expulsés et doivent se poser plus loin, d'où ils sont aussitôt délogés. Au final, certains d'entre eux trouveront refuge à côté de l'ancien squat Pagniez, dans l'ancienne usine Noyon. Tout ça pour se retrouver à quelques mètres du point de départ.

Et à l'évacuation du squat Noyon, ce sont les anciens bâtiments de l'université, derrière Thélou, qui seront réoccupés. Dans l'un des bâtiments, à quelques pas du foyer autour duquel les exilés se retrouvent, les cours de langue reprennent sur les larges tableaux de l'université.

Puis vient l'évacuation et la destruction des bâtiments, et le départ pour d'autres lieux qui serviront d'abris.

Les maisons voisines seront aussi détruites les unes après les autres. Le dernier squat tombera le 22 mai 2013. 18 exilés égyptiens seront mis à la rue, et la dernière maison sera rasée.

## CALAIS, D'EXPULSION EN DESTRUCTION

Depuis la fermeture du centre de Sangatte, en 2002, Calais vit au rythme des expulsions des lieux de vie d'exilés, parfois suivies de la destruction de ces lieux. Ancien hangar de la SOCARENAM et Maisons des Éclusiers quai de la Moselle, anciens préfabriqués de la SNCF et buissons environnants, ferme du chemin du Viviers et bosquets voisins, et bien d'autres : ces sites sont nombreux, et sont souvent restés à l'état de terrains vagues.

À chaque nouvelle expulsion, d'autres lieux sont squattés, et les choses continuent ainsi : avec la crise, Calais ne manque pas de bâtiments vides.

Il serait pourtant possible de réhabiliter les bâtiments vides pour répondre aux problèmes de mal-logement qui touchent de nombreux calaisiens, et trouver une solution d'hébergement digne aux exilés.

### Articles L 345-2-2 et L 345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles :

« Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

« Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conforme à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orienté vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit-halte-soins-santé ou un service hospitalier. »

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adapté à sa situation. »

**Ce livret a été réalisé par *La Marmite aux Idées* à l'occasion du passage du *Jungletour 2013* à Calais.**

<http://vibrations0migrantes.wordpress.com/lamarmiteauxidees@orange.fr>

<http://jungletour.over-blog.com/jungletour@laposte.net>

## LES JUNGLES DE LA ZONE DES DUNES

La présence de cabanes dans les bois et les taillis de la Zone des Dunes remonte au moins à 2004, soit deux ans après la fermeture du centre de Sangatte, de part et d'autre de la rue du Pont Trouille, de l'autre côté de la rue des Garennes, sur les terrains de l'usine Tioxide, ou plus loin à proximité de l'autoroute. Selon les périodes, les cabanes ont tendance à se regrouper ou à se disperser, et se déplacent de destructions en expulsions.

Fin 2008, les cabanes sont à l'est de la rue du Pont Trouille. Pendant près d'un an, jusqu'en juillet 2009, le nombre d'exilés, et particulier d'Afghans, va augmenter de manière importante. C'est ce que les médias vont appeler « la Jungle de Calais ». Début 2009, il s'agit encore de bâches plastiques soutenues par une armature improvisée, leur donnant une allure informe. Progressivement, leur nombre va augmenter, et leur allure va les rapprocher de petites maisons, avec toit et parois. Si les déchets s'amoncellent aux alentours, l'intérieur des cabanes est toujours propre et soigneusement rangé. Elles sont souvent regroupées pour délimiter une cour, parfois matérialisée par une palissade de branchages. Une cabane est construite pour servir de mosquée, sur un terrain soigneusement aplani, elle est entourée de fleurs repiquées des massifs municipaux. Certaines personnes vont en ville acheter de la nourriture et la revendre. Deux épiceries ouvrent ainsi dans le bidonville, ainsi qu'un salon de thé. À son maximum en juillet 2009, la Jungle des Pachtounes est constituée de 140 cabanes et abrite 900 personnes.

Au matin du 22 septembre 2009, après une annonce tapageuse du ministre de l'époque, la Jungle des Pachtounes est entourée par la police. La plupart des habitants encore présents, 170 personnes, se sont regroupés à proximité de la mosquée et se tiennent par le bras. Les policiers viendront arracher chaque personne à cette boule humaine dans une violence incroyable. Les exilés sont triés au faciès, majeurs ou mineurs, montés dans des bus et envoyés aux quatre coins de la France, les adultes pour être déportés en Afghanistan. Le bidonville, qui avait pris des allures de petit village, sera rasé dans l'après-midi.

Les tribunaux feront justice de cette tentative de cette tentative d'expulsion illégale vers l'Afghanistan, et tout le monde sera libéré dans les jours suivants. Beaucoup reviendront donc rapidement à Calais, tandis que d'autres demanderont l'asile en France.

Le 22 septembre 2009 à une heure de l'après-midi, l'association La Belle Étoile distribue comme chaque midi le repas des exilés. Des Afghans arrivés de Paris le jour même apprendront la destruction de la « Jungle ». D'autres arriveront les jours suivants : la destruction n'aura servi à rien.

## D'UNE AFRICA HOUSE À L'AUTRE

Crise du textile et délocalisations, toute une partie des usines Noyon se transforme en friche industrielle. Plusieurs générations de squats s'y installent, au gré des expulsions, abritant des exilés principalement originaires d'Afrique de l'est (Érythrée, Éthiopie, Somalie, Soudan, Tchad).

En 2003 l'ancienne usine Paniez, enclavée dans l'usine Noyon, est squattée et devient la Maison des Africains. Ils en sont expulsés à l'automne 2006 et les accès aux bâtiments sont murés. Les personnes sont envoyées en autocar aux quatre coins de la France et reviennent au fur et mesure qu'elles sont libérées de centre de rétention. Le lieu sera encore occasionnellement occupé par la suite.

En juin 2009, il y a quelques 150 personnes, hommes femmes et enfants, dans le nouveau squat des Érythréens et des Éthiopiens, trois petites maisons mitoyennes près du canal. Deux groupes se séparent, un restant sur place, l'autre après quelques tentatives délogées par la police se réinstalle dans l'ancienne usine Paniez. Lorsque tous les autres squats et jungles sont détruits en septembre et octobre 2009, le squat Paniez est épargné. Au fil des expulsions et des arrivées à Calais, la plupart des Africains de l'est s'y regroupent. Le 14 juin 2010, la police intervient à l'heure du repas de midi, quand le lieu est presque désert. Les effets personnels sont en partie récupérés par les associations, en partie détruits. Une palissade est dressée, et un gardien avec un chien surveille le lieu en permanence jusqu'à la destruction des bâtiments dans les semaines suivantes.

Au fil des expulsions, les bâtiments voisins, qui font partie de l'ancienne usine Noyon, sont occupés, à nouveau par des exilés venus d'Afrique de l'est. Le site a été acheté par l'Établissement Public Foncier du Nord – Pas-de-Calais, qui doit raser les bâtiments pour le compte de la municipalité de Calais, en vue d'un projet ultérieur non déterminé. Les maisons mitoyennes sont aussi rachetées, et laissées à l'abandon. Elles sont à leur tour squattées. Le lieu est évacué par la police le 9 novembre 2011. Un gardien est installé avec un chien. Les bâtiments sont rasés dans les mois qui suivent.